

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	6 439 477,557	7 504 447,633
Obligations et valeurs assimilées		5 916 209,666	7 020 577,016
Titres des Organismes de Placement Collectif		523 267,891	483 870,617
Placements monétaires et disponibilités		5 671 357,189	2 339 265,863
Placements monétaires	5	4 494 157,883	998 524,815
Disponibilités		1 177 199,306	1 340 741,048
Créances d'exploitation	6	5 461,336	6 123,677
TOTAL ACTIF		12 116 296,082	9 849 837,173
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension	7	1 002 500,156	-
Opérateurs créditeurs	8	21 886,350	21 759,506
Autres créditeurs divers	9	18 365,424	18 146,190
TOTAL PASSIF		1 042 751,930	39 905,696
ACTIF NET			
Capital	10	10 585 972,767	9 456 320,975
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	13,694
Sommes distribuables de l'exercice		487 571,385	353 596,808
ACTIF NET		11 073 544,152	9 809 931,477
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 116 296,082	9 849 837,173

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	11	394 085,138	462 739,218
Revenus des obligations et valeurs assimilées		374 454,048	439 591,662
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		19 631,090	23 147,556
Revenus des placements monétaires	12	167 917,132	94 871,454
Revenus des prises en pension	13	30 133,624	18 973,742
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		592 135,894	576 584,414
Intérêts des mises en pension		(2 416,868)	-
Charges de gestion des placements	14	(71 710,196)	(77 899,497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		518 008,830	498 684,917
Autres charges	15	(21 224,574)	(22 270,642)
Contribution conjoncturelle		-	(41 797,975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		496 784,256	434 616,300
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 212,871)	(81 019,492)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		487 571,385	353 596,808
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 212,871	81 019,492
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	(1 945,088)	2 110,252
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	4 491,687	1 186,759
RESULTAT DE L'EXERCICE		499 330,855	437 913,311

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	499 330,855	437 913,311
Résultat d'exploitation	496 784,256	434 616,300
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 491,687	1 186,759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 945,088)	2 110,252
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(367 873,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	764 281,820	(2 653 015,793)
Souscriptions		
- Capital	15 732 532,179	22 790 774,649
- Régularisation des sommes non distribuables	588 698,335	(6 973,020)
- Régularisation des sommes distribuables	273 199,577	784 871,279
Rachats		
- Capital	(14 987 079,081)	(25 242 053,199)
- Régularisation des sommes non distribuables	(560 656,742)	2 496,683
- Régularisation des sommes distribuables	(282 412,448)	(982 132,185)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 263 612,675	(2 582 975,872)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 809 931,477	12 392 907,349
En fin de l'exercice	11 073 544,152	9 809 931,477
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	95 876	120 726
En fin de l'exercice	103 434	95 876
VALEUR LIQUIDATIVE	107,059	102,319
TAUX DE RENDEMENT	4,63%	3,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 6.439.477,557, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		5 742 858,000	5 916 209,666	53,43%
Obligations des sociétés		5 742 115,500	5 915 446,912	53,42%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	120 000,000	122 977,841	1,11%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	320 000,000	328 148,515	2,96%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	266 680,000	271 529,409	2,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	119 910,000	121 242,085	1,09%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	119 910,000	121 713,081	1,10%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	139 920,000	142 702,670	1,29%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	40 000,000	41 984,701	0,38%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	180 000,000	181 196,975	1,64%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	280 000,000	291 564,948	2,63%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	105 489,280	0,95%
EO ATL 2011	2 000	40 000,000	41 764,384	0,38%
EO ATL 2013-2	1 000	40 000,000	40 296,679	0,36%

EO ATL 2013-2	500	20 000,000	20 148,340	0,18%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	30 000,000	31 074,674	0,28%
EO ATL 2014-3	2 000	80 000,000	84 345,452	0,76%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	180 000,000	189 173,769	1,71%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	160 000,000	167 732,367	1,51%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	150 000,000	157 672,126	1,42%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	80 000,000	80 094,510	0,72%
EO BTK 2009	1 000	46 635,500	48 954,410	0,44%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	28 580,000	28 765,480	0,26%
EO CIL SUB 2008	4 000	80 000,000	84 462,027	0,76%
EO CIL 2018/1	1 900	190 000,000	190 000,000	1,72%
EO CIL 2017/2	1 110	111 000,000	116 647,680	1,05%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 726,707	0,14%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 726,707	0,14%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	30 000,000	30 316,899	0,27%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	20 000,000	20 211,266	0,18%
EO HL 2015/1	3 000	120 000,000	120 751,272	1,09%
EO HL 2015/2	3 500	210 000,000	219 823,858	1,99%
EO HL 2015/2	500	30 000,000	31 403,408	0,28%
EO HL 2016/2	2 000	120 000,000	120 684,099	1,09%
EO HL 2017/2	1 000	80 000,000	82 347,397	0,74%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	20 000,000	21 063,233	0,19%
EO TL 2014-1	1 000	20 000,000	20 782,729	0,19%
EO TL 2014/2	3 000	60 000,000	60 168,789	0,54%
EO UIB 2009/1	2 000	79 940,000	81 558,949	0,74%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	162 500,000	165 372,110	1,49%
EO UIB 2011/2	4 000	57 040,000	59 518,380	0,54%
EO SUB UIB 2015	7 000	280 000,000	288 946,499	2,61%
EO SUB UIB 2016	3 000	240 000,000	254 013,370	2,29%
EO BTE 2011	1 000	20 000,000	21 118,582	0,19%
EO BTE 2016	1 500	120 000,000	126 636,888	1,14%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	150 000,000	150 949,689	1,36%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	60 000,000	63 037,151	0,57%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	60 000,000	63 680,048	0,58%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	80 000,000	82 815,649	0,75%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	120 000,000	124 223,474	1,12%
EO BH SUB 2018-1	2 500	250 000,000	260 801,096	2,36%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	400 000,000	404 087,260	3,65%
Emprunt national		742,500	762,755	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	742,500	762,755	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 920,306	523 267,891	4,73%
Titres des OPCVM		500 920,306	523 267,891	4,73%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	104 060,000	0,94%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 909,716	1,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	39 900,000	0,36%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 790,000	0,24%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 330,000	0,47%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	118 331,605	1,07%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 946,570	0,62%
TOTAL		6 243 778,306	6 439 477,557	58,15%
Pourcentage par rapport à l'Actif				53,15%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	7 293 935,004	223 295,551	(12 782,922)	7 504 447,633	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	851 000,000			851 000,000	
Titres OPCVM	105 273,000			105 273,000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(1 935 940,000)			(1 935 940,000)	
Titres OPCVM	(70 147,648)			(70 147,648)	(1 945,088)
Titres des fonds Commun de Créances	(218,300)			(218,300)	
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
* Variations des plus ou moins values latentes			4 491,687	4 491,687	
* Variations des intérêts courus		(19 305,065)		(19 305,065)	
Soldes au 31 décembre 2018	6 243 778,306	203 990,486	(8 291,235)	6 439 477,557	(1 945,088)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 4 494.157,883 se détaillant comme suit

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Créances sur opérations de Pension livrée		2 000 892,548	2 006 130,996	18,12%
Pension Livrée ATTIJARI BANK 7,25% au 08/01/2019 pour 20 jours		2 000 892,548	2 006 130,996	18,12%
Certificats de dépôt	2 500 000	2 473 145,541	2 488 026,887	22,47%
Certificat de dépôt ATB au 17/01/2019 à 11% pour 20 jours	500 000	497 570,403	498 056,322	4,50%
Certificat de dépôt BTK au 17/01/2019 à 11,5% pour 20 jours	1 000 000	994 921,336	995 937,069	8,99%
Certificat de dépôt CIL au 12/01/2019 à 10,5% pour 110 jours	500 000	487 565,603	498 756,560	4,50%
Certificat de dépôt TL au 11/02/2019 à 10,55% pour 60 jours	500 000	493 088,199	495 276,936	4,47%
TOTAL	2 500 000	4 474 038,089	4 494 157,883	40,58%
Pourcentage par rapport au total des actifs				37,09%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 5.461,336 contre D : 6.123,677 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	5 417,194	6 061,253
Intérêts sur obligations à recevoir	44,142	59,836
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	2,588
Total	<u>5 461,336</u>	<u>6 123,677</u>

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à D : 1 002.500,156 contre un solde nul au 31.12.2017 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés à l'opération de pension livrée portant sur 960 titres BTA Avril 2024 des 1.921 titres reçus en pension livrée auprès d'ATTIJARI BANK pour une durée de 19 jours au taux de 7,25%.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 21.886,350 contre D : 21.759,506 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,368	5 899,640
Rémunération du gestionnaire	15 936,982	15 859,866
Total	<u>21 886,350</u>	<u>21 759,506</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 18.365,424 contre D : 18.146,190 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 677,152	9 468,590
CMF	879,943	869,271
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>18 365,424</u>	<u>18 146,190</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Souscriptions réalisées

Montant	15 732 532,179
Nombre de titres émis	159 509
Nombre d'actionnaires nouveaux	143

Rachats effectués

Montant	(14 987 079,081)
Nombre de titres rachetés	(151 951)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	166,125
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 491,687
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 945,088)
Résultat incorporé à la VL (A)	353 610,502
Régularisation du résultat incorporé à la VL	27 875,468

Capital au 31-12-2018

Montant	10 585 972,767
Nombre de titres	103 434
Nombre d'actionnaires	369

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018.

Note 11 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 394.085,138, contre :
462.739,218 en 2017 et se détaillent comme suit :

	Année 2018	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	374 419,441	439 570,202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	34,607	21,460
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	19 629,635	22 817,707
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	1,455	329,849
Total	394 085,138	462 739,218

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 167.917,132, contre
D : 94.871,454 en 2017 et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	28 005,601	30 093,525
Intérêts des certificats de dépôt	139 911,531	64 777,929
Total	167 917,132	94 871,454

Note 13 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des pensions livrées	30 133,624	18 973,742
Total	30 133,624	18 973,742

Note 14 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 71.710,196 contre D : 77.899,497 en 2017 et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Commission de gestion de la CGI	65 760,468	71 999,637
Rémunération du dépositaire	5 949,728	5 899,860
Total	71 710,196	77 899,497

Note 15 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 21.224,574 contre D : 22.270,642 en 2017 et se détaillent ainsi:

	Année 2018	Année 2017
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	9 999,905
Redevance CMF	11 052,420	12 203,331
Autres	172,249	67,406
Total	21 224,574	22 270,642

Note 16 : Autres informations

16.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	5,725	6,014	5,589	5,115	3,929
Charges de gestion des placements	(0,693)	(0,813)	(0,755)	(0,732)	(0,565)
Intérêts des mises en pension	(0,023)	-	-	-	-
Revenus net des placements	5,008	5,201	4,833	4,383	3,364
Autres charges	(0,205)	(0,668)	(0,217)	(0,187)	(0,184)
Autres produits	-	-	-	-	0,002
Contribution conjoncturelle	-	(0,436)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,803	4,533	4,616	4,196	3,182
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,089)	(0,845)	(0,606)	(0,560)	0,443
Sommes distribuables de l'exercice	4,714	3,688	4,010	3,635	3,625
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,043	0,022	0,230	(0,018)	0,093
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,019)	0,012	(0,011)	0,033	0,012
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	0,011
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,025	0,034	0,219	0,016	0,117
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,828	4,567	4,835	4,211	3,299
Résultat non distribuable de l'exercice	0,025	0,034	0,219	0,016	0,117
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	(0,047)	(0,076)	(0,018)	0,012
Sommes non distribuables de l'exercice	0,026	(0,012)	0,143	(0,002)	0,129
Distribution de dividendes	-	4,010	3,636	3,625	3,639
Valeur liquidative	107,059	102,319	102,653	102,137	102,129
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,66%	0,79%	0,74%	0,72%	0,55%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,23%	0,21%	0,18%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,50%	3,60%	3,92%	3,56%	3,55%

16.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.116.296, un actif net de D : 11.073.544 et un bénéfice de D : 499.331.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les conventions de pensions livrées conclues par la société totalisent à la clôture de l'exercice D : 3.008.631, soit 24,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, tel qu'ajouté par le décret n°2012-3415 du 31 Décembre 2012.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR
Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE